



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rocodes

Question orale n° 454

Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les problèmes de circulation engendrés par le demi-échangeur de Béziers nord-est au raccordement de l'A 75, la rocade nord et l'A 9. Ce demi-échangeur ne permet pas un échange complet des flux de circulation et génère quotidiennement de longs bouchons de circulation sur les voies départementales et urbaines. Les études du CETE concluent à une saturation globalisée à l'horizon 2020. En effet, tous les flux de véhicules arrivant par la rocade nord de Béziers et souhaitant rejoindre l'autoroute A 9 en direction sud de Montpellier, Orange et Marseille, doivent traverser la ville *via* la RD 612 pour rejoindre l'échangeur est de l'A 9. Il en est de même pour l'autre sens de circulation. Le département a déjà commencé la mise à 2 fois 2 voies de la RD 612 et le dénivelé du carrefour "Vincent Badie". À court terme, il envisage de déniveler aussi le carrefour "Edgar Faure" avec contribution de l'État dans le cadre du déclassement de la RN 9 entre Pézenas et Béziers. Le conseil général serait prêt à assurer pleinement la maîtrise d'ouvrage de toutes les opérations permettant le transfert de la RN 9 dans la mesure où l'État assumerait le complément de l'échangeur nord-est Béziers-A 75-A 9. Il le sollicite donc pour engager les services de l'État dans les modalités de mise en œuvre d'opérations conjuguées afin d'éviter l'asphyxie totale de la circulation dans ce secteur.

Texte de la réponse

PROBLÈMES DE CIRCULATION LIÉS AU DEMI-ÉCHANGEUR BÉZIERIS NORD EST-A75-A9

M. le président. La parole est à M. Kléber Mesquida, pour exposer sa question, n° 454, relative aux problèmes de circulation liés au demi-échangeur Béziers nord est-A75-A9.

M. Kléber Mesquida. Je souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche sur les problèmes de circulation engendrés par le demi-échangeur de Béziers nord au raccordement de l'A75, la rocade nord et la branche vers l'A9.

Ce demi-échangeur ne permet pas un échange complet des flux de circulation, ce qui génère quotidiennement de longs bouchons de circulation sur les voies départementales et urbaines, paralysant le transit du nord au sud de la ville. Les études conduites par le Centre d'études techniques de l'équipement d'Aix-en-Provence concluent à une saturation globalisée à l'horizon 2020 : tous les flux de véhicules arrivant par la rocade nord et souhaitant rejoindre l'autoroute 9 en direction du sud de Montpellier, d'Orange et de Marseille, doivent traverser la ville *via* la RD 612 pour rejoindre l'échangeur sud-est de l'A9. Il en est de même pour l'autre sens de circulation.

Le département a déjà commencé la mise à deux fois deux voies de la RD 612 et le dénivelé du carrefour Vincent Badie. À court terme, il envisage de déniveler aussi le carrefour Edgar Faure, sur la route nationale 9, avec contribution de l'État dans le cadre du déclassement la RN 9 entre Pézenas et Béziers. Le conseil général serait prêt à assurer pleinement la maîtrise d'ouvrage de toutes les opérations permettant d'accepter le transfert

de la RN 9, dans la mesure où l'État assumerait le complément de l'échangeur nord Béziers-A75-A9.

Pour remédier à cet état de fait, je souhaiterais que vous m'indiquiez si le ministère est en mesure de mettre en œuvre des opérations conjuguées avec le département afin d'éviter l'asphyxie totale de la circulation dans ce secteur.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des relations avec le Parlement.

M. Alain Vidalies, *ministre délégué chargé des relations avec le Parlement.* Monsieur le député, veuillez excuser l'absence de Frédéric Cuvillier, actuellement en réunion avec le Premier ministre.

Le demi-échangeur nord-est de Béziers, situé sur l'A75, a été mis en service en décembre 2010 afin de permettre les échanges entre le nord de l'agglomération de Béziers et l'A9. La question du complément de ce demi-échangeur ayant été soulevée par le conseil général de l'Hérault, l'État a engagé des études de faisabilité pour déterminer les effets sur les conditions de circulation sur le tronçon A75-A9.

Ces études se sont achevées fin 2013. Elles concluent que le complément d'échangeur ne devrait pas entraîner de saturation du tronçon. Elles mettent toutefois en évidence que la mise à deux fois deux voies de la rocade est de Béziers, d'ores et déjà engagée par le département de l'Hérault, doit impérativement être réalisée préalablement afin ne pas entraîner la saturation des carrefours de raccordement à la voirie locale. Une telle saturation serait en effet susceptible de conduire à des remontées de files sur l'autoroute 75 et d'en dégrader le fonctionnement et la sécurité.

Le coût du réaménagement de l'échangeur est aujourd'hui estimé à 13 millions d'euros. Frédéric Cuvillier n'est pas opposé à la concrétisation de ce projet dans un calendrier compatible avec l'achèvement du doublement de la rocade est de Béziers. Son intérêt est néanmoins essentiellement local et supposerait un engagement financier fort des collectivités aux côtés de l'État.

Cependant, vous indiquez que le conseil général serait prêt à assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations permettant le déclassement de la RN 9 dans le réseau départemental si l'État acceptait de porter le projet de complément du demi-échangeur. Huit millions d'euros avaient été inscrits à l'actuel programme de modernisation des itinéraires pour financer la remise en état de la RN 9 avant son transfert et la dénivellation du carrefour Edgar Faure, dont il était prévu que l'État assure la maîtrise d'ouvrage.

Frédéric Cuvillier n'est pas opposé à ce que le projet de complément du demi-échangeur nord-est de Béziers se poursuive selon les modalités que vous proposez, sous réserve de la neutralité financière de cette opération pour l'État. Ce sujet devra être traité dans le cadre du contrat de plan État-région 2014-2020, actuellement en cours d'élaboration.

M. le président. La parole est à M. Kléber Mesquida.

M. Kléber Mesquida. Enfin une avancée ! J'avais déjà posé la question au précédent gouvernement, qui n'avait pas voulu entendre raison.

Actuellement, il y a vingt kilomètres de route nationale non déclassés entre Pézenas et Béziers. Le département accepterait le déclassement. Il s'occupe déjà de la mise à deux fois deux voies de la RD 612 qui traverse la ville et a engagé de grands travaux, notamment en matière d'ouvrages d'art et de passages dénivelés. Les études du CETE concluent à une asphyxie totale, y compris sur la branche de liaison des autoroutes A75-A9 et la rocade. C'est aujourd'hui un problème majeur. Si nous ne prenons pas dès à présent des décisions techniques, nous arriverons rapidement, à l'horizon 2020, à cette asphyxie que prédit le CETE. Je remerciais le ministre de mettre ses services en rapport avec ceux du département, car je sais qu'un accord pourrait être trouvé sur le plan technique et financier.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 454

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 537

Réponse publiée au JO le : [29 janvier 2014](#), page 1028

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 janvier 2014](#)